

Informations aux médias en complément du communiqué de presse «Dépôts géologiques profonds sûrs pour les déchets de haute activité: confirmation de la faisabilité en Suisse», 28 juin 2006

La démonstration de la faisabilité atteste qu'il est possible en Suisse, sur les plans de la technique et de la sûreté, de stocker en couches géologiques profondes des assemblages combustibles usés, des déchets de haute activité vitrifiés et des déchets de moyenne activité à vie longue (AC/DHA/DMAL). Le projet fournit en outre des bases pour la planification des futurs travaux d'évacuation, y compris une estimation des coûts afin d'allouer les provisions nécessaires au Fonds d'évacuation. Enfin, il constitue un point de départ pour le débat public sur la question de l'élimination des déchets radioactifs.

La démonstration de la faisabilité se compose de trois parties:

- Démonstration de l'existence en Suisse d'un ou de plusieurs sites présentant des caractéristiques géologiques et hydrogéologiques appropriées du point de vue de la sûreté (preuve du site).
- Démonstration que l'état actuel de la technique permet de réaliser et d'exploiter un dépôt sur un tel site (preuve de la faisabilité technique).
- Démonstration qu'un tel dépôt satisfait aux exigences arrêtées par les autorités pour la sûreté à long terme (preuve de la sûreté).

La Nagra a soumis aux autorités fédérales en décembre 2002 trois rapports techniques circonstanciés sur la démonstration de faisabilité: NTB 02-03 (Synthèse des résultats des études géologiques, en allemand), NTB 02-02 (Conception de l'installation et de l'exploitation d'un dépôt géologique en profondeur, en allemand) et NTB 02-05 (Rapport sur la sûreté, en allemand ou en anglais).

En août 2005, la Nagra a en outre résumé les connaissances géologiques réunies au cours de 30 années de recherches et les conclusions qui en découlent pour des projets concrets. Ce rapport technique, NTB 05-02, présente également des roches d'accueil autres que les Argiles à Opalinus et des alternatives à la région du Weinland zurichois.

Tous les rapports sont téléchargeables depuis le site Web www.nagra.ch, rubrique «Publications» (en allemand ou en anglais).

Autres informations sous: www.uvek.admin.ch, www.radioaktiveabfaelle.ch

En vertu de la loi sur l'énergie nucléaire, les producteurs de déchets radioactifs sont tenus d'assurer l'évacuation sûre de ces derniers. À cet effet, la Confédération et les exploitants de centrales nucléaires ont fondé la Société coopérative nationale pour l'entreposage de déchets radioactifs (Nagra) en 1972, avec siège à Wetztingen (AG). La Nagra est le centre de compétence en Suisse pour l'évacuation des déchets radioactifs dans des dépôts géologiques profonds.

80 collaboratrices et collaborateurs œuvrent quotidiennement à la réalisation de cette tâche essentielle, par souci de la protection à long terme de l'être humain et de l'environnement. La compétence est fondée sur un vaste programme de recherche mené dans deux laboratoires souterrains et sur une coopération internationale intensive.